

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2850

8 décembre 2007

### SOMMAIRE

<b>A&amp;G Europe Invest S.à.r.l.</b> .....	<b>136794</b>	<b>Neda Holding S.A.</b> .....	<b>136760</b>
<b>Agri-Produkt</b> .....	<b>136794</b>	<b>Neda Holding S.A.</b> .....	<b>136769</b>
<b>Auto-Mécanique S.à.r.l.</b> .....	<b>136784</b>	<b>Neda Holding S.A.</b> .....	<b>136770</b>
<b>Burg Augenstein Holding AG</b> .....	<b>136773</b>	<b>Neda Holding S.A.</b> .....	<b>136770</b>
<b>Comsea S.A.</b> .....	<b>136800</b>	<b>Neda Holding S.A.</b> .....	<b>136770</b>
<b>DLBI S.A.</b> .....	<b>136792</b>	<b>Polskilux S.A.</b> .....	<b>136754</b>
<b>Electro Mechanical Enterprise S.A.</b> .....	<b>136796</b>	<b>PROUVÉ S.A.</b> .....	<b>136771</b>
<b>Endurance Advisory Company S.A.</b> .....	<b>136761</b>	<b>Qew Investments S. à r.l.</b> .....	<b>136786</b>
<b>Européenne de Bâtiment S.A.</b> .....	<b>136794</b>	<b>Real Flex International S.A.</b> .....	<b>136773</b>
<b>Fedoskina S.A.</b> .....	<b>136778</b>	<b>Relys Holding S.A.</b> .....	<b>136772</b>
<b>Hair Finance S.A.H.</b> .....	<b>136785</b>	<b>Remal Holding S.A.</b> .....	<b>136777</b>
<b>HAWK Group S.A.</b> .....	<b>136755</b>	<b>Remington International S.A.</b> .....	<b>136795</b>
<b>Holding Européenne d'Inventions S.A.</b> ..	<b>136790</b>	<b>Rhin Private Equity Partners S.A.</b> .....	<b>136785</b>
<b>Holdingfin S.A.</b> .....	<b>136784</b>	<b>Rigel International S.A.</b> .....	<b>136778</b>
<b>Honor Investment S.A.</b> .....	<b>136784</b>	<b>San Pantaleo S.A.H.</b> .....	<b>136790</b>
<b>IFAS International S.A.</b> .....	<b>136783</b>	<b>Santus S.A.</b> .....	<b>136782</b>
<b>Interlab S.A.</b> .....	<b>136783</b>	<b>SBS Broadcasting S.à r.l.</b> .....	<b>136754</b>
<b>Intermezzo Trade &amp; Sales S.A.</b> .....	<b>136794</b>	<b>Silotec S.A.</b> .....	<b>136792</b>
<b>Kolibri Distribution S.A.</b> .....	<b>136795</b>	<b>Software Engineering &amp; Services (Luxem- bourg) S.A.</b> .....	<b>136794</b>
<b>Limoreal S.A.</b> .....	<b>136754</b>	<b>Solideal International S.A.</b> .....	<b>136800</b>
<b>Luninvest International S.A.</b> .....	<b>136790</b>	<b>Systec S.à r.l.</b> .....	<b>136794</b>
<b>Lusol S.A.</b> .....	<b>136791</b>	<b>Tyco Electronics Holding S.à r.l.</b> .....	<b>136795</b>
<b>Maxx International S.A.</b> .....	<b>136771</b>	<b>Unique Edition S.A.</b> .....	<b>136794</b>
<b>Médicalmsanté S.A.</b> .....	<b>136793</b>	<b>VDT2 S.A.</b> .....	<b>136793</b>
<b>Merlyn Investments S. à r.l.</b> .....	<b>136796</b>	<b>VTB Capital S.A.</b> .....	<b>136791</b>
<b>M.T. Trans S.à r.l.</b> .....	<b>136794</b>		
<b>Neda Holding S.A.</b> .....	<b>136755</b>		

**Limoreal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 104.512.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 novembre 2004, acte publié au Mémorial C no 169 du 24 février 2005.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LIMOREAL S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007136033/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03126. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070157216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

---

**Polskilux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 60.307.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juillet 1997, acte publié au Mémorial C n° 619 du 6 novembre 1997, et modifiée pour la dernière fois par-devant le même notaire, en date du 13 mars 2001, acte publié au Mémorial C no 932 du 27 octobre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour POLSKILUX S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007136034/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03119. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070157217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

---

**SBS Broadcasting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 110.393.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue au siège social de la société en date du 25 septembre 2007 que:

L'Assemblée Générale décide de mettre fin au mandat de DELOITTE S.A., société de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en sa qualité de Réviseur d'Entreprises de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2007.

SBS BROADCASTING S.à.r.l.

ProServices MANAGEMENT S.à.r.l

Gérant

C. Rath

Gérant

Référence de publication: 2007136321/1084/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04165. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070158429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

---

**Neda Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 27.022.

Constituée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg, en date du 25 novembre 1987, acte publié au Mémorial C no 50 du 26 février 1988. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par-devant le notaire pré-nommé, en date du 28 mai 1998, acte publié au Mémorial C n ° 673 du 21 septembre 1998.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour NEDA HOLDING S.A.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007136041/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03144. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

**HAWK Group S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 108.359.

In the year two thousand and seven, on the twenty-third of October.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the joint stock company HAWK GROUP S.A. (the «Company»), having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Company Register under number B 108.359, incorporated under the law of March 22, 2004 on securitization pursuant to a deed of the undersigned notary of May 24, 2005, published in the Mémorial C, n ° 1033 of October 13, 2005, and whose bylaws have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary of December 18, 2006, published in the Mémorial C, n ° 310 of March 6, 2007. The meeting is chaired by Mr Olivier Ferres, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The chairman appointed as secretary Mrs Rachel Uhl, lawyer, with professional address at Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Hubert Janssen, lawyer, with professional address at Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act.

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, one hundred twenty-seven thousand nine hundred ninety-six (127,996) shares out of a total of one hundred twenty-seven thousand nine hundred ninety-six (127,996) shares, representing together one hundred per-cent (100%) of the Company's share capital, presently fixed at one hundred fifty-nine thousand nine hundred ninety-five Euro (€ 159,995.-), are present or represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Capital increase to the extent of twenty-six thousand seven hundred ninety-one Euro and twenty-five cents (€ 26,791.25) in order to raise it from its present amount of one hundred fifty-nine thousand nine hundred ninety-five Euro (€ 159,995.-) to one hundred eighty-six thousand seven hundred eighty-six Euro and twenty-five cents (€ 186,786.25) by the issue of twelve thousand three hundred ninety-one (12,391) new class A ordinary shares, one hundred sixty-one (161) new class B ordinary shares, five thousand seven hundred seventy-three (5,773) new class C ordinary shares, four hundred sixty-three (463) new class D ordinary shares and two thousand six hundred forty-five (2,645) new class E ordinary shares, with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (€ 1.25) each.

2. Agreement by the existing shareholders to the subscription of the new shares and payment in cash of their nominal value of twenty-six thousand seven hundred ninety-one Euro and twenty-five cents (€ 26,791.25), together with a total issue premium of two hundred ninety-four thousand seven hundred three Euro and seventy-five cents (€294,703.75) as follows, the non-subscribing shareholders having expressly waived their preferential subscription right:

Shareholder	Shares	Class	Nominal	Premium	Subscription
CHEYNE DISCOVERY FUND I L.P. . . . . .	4,838	A	6,047.50	66,522.50	72,570.-

EDWARDS FAMILY HOLDINGS LIMITED . . . . .	5,243	A	6,553.75	72,091.25	78,645.-
HSBC GLOBAL CUSTODY NOMINEE (UK) LIMITED A/c 813478 . . . . .	1,155	A	1,443.75	15,881.25	17,325.-
AFRIN HOLDINGS LIMITED . . . . .	1,155	A	1,443.75	15,881.25	17,325.-
Egbert Diehl . . . . .	77	B	92.25	1,058.75	1,155.-
Viviane Graffé . . . . .	84	B	105.00	1,155.00	1,260.-
CLEARBROOK FALCON INVESTMENTS L.P. . . . .	5,773	C	7,216.25	79,378.75	86,595.-
TFI GROUPE S.A.S. . . . .	463	D	578.75	6,366.25	6,945.-
CHEYNE STRUCTURED SOLUTIONS FUND L.P. . . . .	2,645	E	3,306.25	36,368.75	39,675.-
Total: . . . . .	21,433		26,791.25	294,703.75	321,495.-

3. Subscription and full payment of all new shares.

4. Amendment of article 5.1, first paragraph of the Company's articles of incorporation to give it the following wording:

« **Art. 5.1. first paragraph.** The corporate capital is set at one hundred eighty-six thousand seven hundred eighty-six Euro and twenty-five cents (€ 186,786.25) represented by:

- seventy-two thousand one hundred ten (72,110) class A ordinary shares;
  - sixteen thousand six hundred sixty-one (16,661) class B ordinary shares;
  - forty thousand two hundred fifty-six (40,256) class C ordinary shares;
  - one thousand nine hundred sixty-three (1,963) class D ordinary shares;
  - eighteen thousand four hundred thirty-nine (18,439) class E ordinary shares;
- of one Euro and twenty-five cents (€ 1.25) each, fully paid up.»

5. Miscellaneous.

After deliberation, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolved to increase the Company's share capital to the extent of twenty-six thousand seven hundred ninety-one Euro and twenty-five cents (€ 26,791.25) in order to raise it from its present amount of one hundred fifty-nine thousand nine hundred ninety-five Euro (€ 159,995.-) to one hundred eighty-six thousand seven hundred eighty-six Euro and twenty-five cents (€ 186,786.25) by the issue of twelve thousand three hundred ninety-one (12,391) new class A ordinary shares, one hundred sixty-one (161) new class B ordinary shares, five thousand seven hundred seventy-three (5,773) new class C ordinary shares, four hundred sixty-three (463) new class D ordinary shares and two thousand six hundred forty-five (2,645) new class E ordinary shares, with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (€ 1.25) each.

*Second resolution*

The meeting resolved to agree to the subscription of all new shares and the payment in cash of their nominal value of twenty-six thousand seven hundred ninety-one Euro and twenty-five cents (€ 26,791.25), together with a total issue premium of two hundred ninety-four thousand seven hundred three Euro and seventy-five cents (€ 294,703.75) as indicated under point 2. of this meeting's agenda.

*Third resolution*

*Subscription - Payment*

Thereupon the following shareholders declared to subscribe the new shares as follows:

1. CHEYNE DISCOVERY FUND I L.P., an exempted limited partnership, registered in the Cayman Islands whose principal place of business is at Walker House, Mary Street, PO Box 908 GT, Grand Cayman, Cayman Islands, through its prenamed proxyholder, declared to subscribe to four thousand eight hundred thirty-eight (4,838) new class A ordinary shares of one Euro and twenty-five cents (€ 1.25) each, and have them fully paid up in nominal value and issue premium by contribution in cash of the total amount of seventy thousand five hundred seventy Euro (€ 72,570.-).

2. EDWARDS FAMILY HOLDINGS LIMITED, whose registered address is Woodbourne Hall P.O. Box 3162 Road Town, Tortola, British Virgin Islands, through its prenamed proxyholder, declared to subscribe to five thousand two hundred forty-three (5,243) new class A ordinary shares of one Euro and twenty-five cents (€ 1.25) each, and have them fully paid up in nominal value and issue premium by contribution in cash of the total amount of seventy-eight thousand six hundred forty-five Euro (€ 78,645.-).

3. HSBC GLOBAL CUSTODY NOMINEE (UK) LIMITED A/c 813478, with registered office at Mariner House, Pepys Street, London EC3N 4DA, United Kingdom, through its prenamed proxyholder, declared to subscribe to one thousand one hundred fifty-five (1,155) new class A ordinary shares of one Euro and twenty-five cents (€ 1.25) each, and have them fully paid up in nominal value and issue premium by contribution in cash of the total amount of seventeen thousand three hundred twenty-five Euro (€ 17,325.-).

4. AFRIN HOLDINGS LIMITED, (number 484024) whose registered office is The Lake Building, 2nd floor Wickhams Cay #1 Old Town, Tortola, British Virgin Islands, through its prenamed proxyholder, declared to subscribe to one thousand one hundred fifty-five (1,155) new class A ordinary shares of one Euro and twenty-five cents (€ 1.25) each, and have them fully paid up in nominal value and issue premium by contribution in cash of the total amount of seventeen thousand three hundred twenty-five Euro (€ 17,325.-).

5. Mr Egbert Diehl, company director, residing at 435 Elbchaussee D-22609 Hamburg, through his prenamed proxyholder, declared to subscribe to seventy-seven (77) new class B ordinary shares of one Euro and twenty-five cents (€ 1.25) each, and have them fully paid up in nominal value and issue premium by contribution in cash of the total amount of one thousand one hundred fifty-five Euro (€ 1,155.-).

6. Mrs Viviane Graffé, company director, with professional address at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, through her prenamed proxyholder, declared to subscribe to eighty-four (84) new class B ordinary shares of one Euro and twenty-five cents (€ 1.25) each, and have them fully paid up in nominal value and issue premium by contribution in cash of the total amount of one thousand two hundred sixty Euro (€ 1,260.-).

7. CLEARBROOK FALCON INVESTMENTS L.P., whose registered address is 50 Lothian Rd, Festival Square, Edinburgh EH3 9BY, United Kingdom, through its prenamed proxyholder, declared to subscribe to five thousand seven hundred seventy-three (5,773) new class C ordinary shares of one Euro and twenty-five cents (€ 1.25) each, and have them fully paid up in nominal value and issue premium by contribution in cash of the total amount of eighty-six thousand five hundred ninety-five Euro (€ 86,595.-).

8. TFI GROUPE S.A.S., having its registered office 29-31, rue St Augustin, F-75002 Paris and registered with the RCS Paris under number 433958394, through its prenamed proxyholder, declared to subscribe to four hundred sixty-three (463) new class D ordinary shares of one Euro and twenty-five cents (€ 1.25) each, and have them fully paid up in nominal value and issue premium by contribution in cash of the total amount of six thousand nine hundred forty-five Euro (6,945.-).

9. CHEYNE STRUCTURED SOLUTIONS FUND L.P., a Limited Partnership having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands and registered with the Trade Register under number WK-14291, through its prenamed proxyholder, declared to subscribe to two thousand six hundred forty-five (2,645) new class E ordinary shares of one Euro and twenty-five cents (€ 1.25) each, and have them fully paid up in nominal value and issue premium by contribution in cash of the total amount of thirty-nine thousand six hundred seventy-five Euro (€ 39,675.-).

The total amount of three hundred twenty-one thousand four hundred ninety-five Euro (€ 321,495.-) representing the entire subscription price, nominal and premium, of all new shares, has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting resolved to amend article 5.1, first paragraph of the articles of incorporation, to give it henceforth the following wording:

« **Art. 5.1. first paragraph.** The corporate capital is set at one hundred eighty-six thousand seven hundred eighty-six Euro and twenty-five cents (€ 186,786.25) represented by:

- seventy-two thousand one hundred ten (72,110) class A ordinary shares;
- sixteen thousand six hundred sixty-one (16,661) class B ordinary shares;
- forty thousand two hundred fifty-six (40,256) class C ordinary shares;
- one thousand nine hundred sixty-three (1,963) class D ordinary shares;
- eighteen thousand four hundred thirty-nine (18,439) class E ordinary shares;

of one Euro and twenty-five cents (€ 1.25) each, fully paid up.»

#### *Expenses*

For the purpose of registration, the present capital increase is realized in the context of the law of March 22, 2004 on securitization and the thereto related grand-ducal decree of April 29, 2005, which, in their respective articles 51 and 1 provide for a maximum capital duty of one thousand two hundred and fifty Euro (€ 1,250.-), which has been paid at the incorporation of the Company dated May 24, 2005.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present capital increase are estimated at approximately three thousand five hundred Euro (€ 3,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

### Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille sept, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HAWK GROUP S.A. (la «Société»), ayant son siège social à 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.359, constituée sous la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 mai 2005, publié au Mémorial C, n° 1033 du 13 octobre 2005 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 décembre 2006, publié au Mémorial C, n° 310 du 6 mars 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Ferres, employé, avec adresse professionnelle à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que cent vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix neuf (127,996) actions sur un total de cent vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix neuf (127,996) actions, représentant ensemble cent pour-cent (100%) du capital social de la Société, actuellement fixé à cent cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quinze Euro (€ 159.995,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence de vingt-six mille sept cent quatre-vingt-onze Euro et vingt-cinq cents (€ 26.791,25) en vue de le porter de son montant actuel de cent cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quinze Euro (€ 159.995,-) à cent quatre-vingt-six mille sept cent quatre-vingt-six Euro et vingt-cinq cents (€ 186.786,25) par la création et l'émission de douze mille trois cent quatre-vingt-onze (12.391) nouvelles actions ordinaires de catégorie A, cent soixante et une (161) nouvelles actions ordinaires de catégorie B, cinq mille sept cent soixante-treize (5.773) nouvelles actions ordinaires de catégorie C, quatre cent soixante-trois (463) nouvelles actions ordinaires de catégorie D et deux mille six cent quarante-cinq (2.645) nouvelles actions ordinaires de catégorie E, d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq cents (€ 1,25) chacune.

2. Approbation par les actionnaires actuels de la souscription de toutes les nouvelles actions et de leur libération par apport en espèces de leur valeur nominale totale de vingt-six mille sept cent quatre-vingt-onze Euro et vingt-cinq cents (€ 26.791,25), ensemble avec une prime d'émission totale de deux cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent trois Euro et soixante-quinze cents (€ 294.703,75) comme suit, les actionnaires ne souscrivant pas ayant renoncé expressément à leur droit de souscription préférentiel:

Actionnaire	Actions	Cat.	Nominal	Prime	Souscription
CHEYNE DISCOVERY FUND I L.P. . . . . .	4.838	A	6.047,50	66.522,50	72.570,-
EDWARDS FAMILY HOLDINGS LIMITED . . . . .	5.243	A	6.553,75	72.091,25	78.645,-
HSBC GLOBAL CUSTODY NOMINEE (UK) LIMITED A/c 813478 . . . . .	1.155	A	1.443,75	15.881,25	17.325,-
AFRIN HOLDINGS LIMITED . . . . .	1.155	A	1.443,75	15.881,25	17.325,-
Egbert Diehl . . . . .	77	B	92,25	1.058,75	1.155,-
Viviane Graffé . . . . .	84	B	105,00	1.155,00	1.260,-
CLEARBROOK FALCON INVESTMENTS L.P. . . . .	5.773	C	7.216,25	79.378,75	86.595,-
TFI GROUPE S.A.S. . . . . .	463	D	578,75	6.366,25	6.945,-
CHEYNE STRUCTURED SOLUTIONS FUND L.P. . . . .	2.645	E	3.306,25	36.368,75	39.675,-
Total: . . . . .	21.433		26.791,25	294.703,75	321.495,-

3. Souscription et libération intégrale de toutes les nouvelles actions.

4. Modification afférente de l'article 5.1 premier paragraphe des statuts de la Société, pour lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 5.1. premier paragraphe.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-six mille sept cent quatre-vingt-six Euro et vingt-cinq cents (€ 186.786,25) représenté par:

- soixante-douze mille cent dix (72.110) actions ordinaires de catégorie A;

- seize mille six cent soixante et une (16.661) actions ordinaires de catégorie B;
  - quarante mille deux cent cinquante-six (40.256) actions ordinaires de catégorie C;
  - mille neuf cent soixante-trois (1.963) actions ordinaires de catégorie D;
  - dix-huit mille quatre cent trente-neuf (18.439) actions ordinaires de catégorie E;
- d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq cents (€ 1,25) chacune, libérées intégralement.»

5. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-six mille sept cent quatre-vingt-onze Euro et vingt-cinq cents (€ 26.791,25) en vue de le porter de son montant actuel de cent cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quinze Euro (€ 159.995,-) à cent quatre-vingt-six mille sept cent quatre-vingt-six Euro et vingt-cinq cents (€ 186.786,25) par la création et l'émission de douze mille trois cent quatre-vingt-onze (12.391) nouvelles actions ordinaires de catégorie A, cent soixante et une (161) nouvelles actions ordinaires de catégorie B, cinq mille sept cent soixante-treize (5.773) nouvelles actions ordinaires de catégorie C, quatre cent soixante-trois (463) nouvelles actions ordinaires de catégorie D et deux mille six cent quarante-cinq (2.645) nouvelles actions ordinaires de catégorie E, d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq cents (€ 1,25) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'approuver la souscription des nouvelles actions et leur libération par apport en espèces à leur valeur nominale totale de vingt-six mille sept cent quatre-vingt-onze Euro et vingt-cinq cents (€ 26.791,25), ensemble avec une prime d'émission totale de deux cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent trois Euro et soixante-quinze cents (€ 294.703,75) comme indiqué sous le point 2. de l'ordre du jour de la présente assemblée.

#### *Troisième résolution*

##### *Souscription - Paiement*

Sont alors intervenus les actionnaires suivants qui ont déclaré souscrire les actions nouvelles comme suit:

1. CHEYNE DISCOVERY FUND I L.P., un exempted limited partnership, inscrit aux Iles Cayman avec siège principal à Walker House, Mary Street, PO Box 908 GT, Grand Cayman, Iles Cayman, par son mandataire prénommé, a déclaré souscrire à quatre mille huit cent trente-huit (4.838) nouvelles actions ordinaires de catégorie A de un Euro et vingt-cinq cents (€ 1,25) chacune, et les libérer intégralement, en valeur nominale et prime d'émission par apport en liquide du montant total de soixante-douze mille cinq cent soixante-dix Euro (€ 72.570,-).

2. EDWARDS FAMILY HOLDINGS LIMITED, avec siège social à Woodbourne Hall P.O. Box 3162 Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, par son mandataire prénommé, a déclaré souscrire à cinq mille deux cent quarante-trois (5.243) nouvelles actions ordinaires de catégorie A de un Euro et vingt-cinq cents (€ 1,25) chacune, et les libérer intégralement, en valeur nominale et prime d'émission par apport en liquide du montant total de soixante-dix huit mille six cent quarante-cinq Euro (€ 78.645,-).

3. HSBC GLOBAL CUSTODY NOMINEE (UK) LIMITED A/c 813478, avec siège social à Mariner House, Pepys Street, London EC3N 4DA, Royaume-Uni, par son mandataire prénommé, a déclaré souscrire à mille cent cinquante-cinq (1.155) nouvelles actions ordinaires de catégorie A de un Euro et vingt-cinq cents (€ 1,25) chacune, et les libérer intégralement, en valeur nominale et prime d'émission par apport en liquide du montant total de dix-sept mille trois cent vingt-cinq Euro (€ 17.325,-).

4. AFRIN HOLDINGS LIMITED, (numéro 484024) avec siège social à The Lake Building, 2nd floor Wickhams Cay #1 Old Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, par son mandataire prénommé, a déclaré souscrire à mille cent cinquante-cinq (1.155) nouvelles actions ordinaires de catégorie A de un Euro et vingt-cinq cents (€ 1,25) chacune, et les libérer intégralement, en valeur nominale et prime d'émission par apport en liquide du montant total de dix-sept mille trois cent vingt-cinq Euro (€ 17.325,-).

5. Monsieur Egbert Diehl, administrateur de société, demeurant à 435 Elbchausee D-22609 Hamburg, par son mandataire prénommé, a déclaré souscrire à soixante-dix sept (77) nouvelles actions ordinaires de catégorie B de un Euro et vingt-cinq cents (€ 1,25) chacune, et les libérer intégralement, en valeur nominale et prime d'émission par apport en liquide du montant total de mille cent cinquante-cinq Euro (€ 1.155,-).

6. Madame Viviane Graffé, administrateur de société, avec adresse professionnelle à 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, par son mandataire prénommé, a déclaré souscrire à quatre-vingt-quatre (84) nouvelles actions ordinaires de catégorie B de un Euro et vingt-cinq cents (€ 1,25) chacune, et les libérer intégralement, en valeur nominale et prime d'émission par apport en liquide du montant total de mille deux cent soixante Euro et trente cents (€ 1.260,-).

7. CLEARBROOK FALCON INVESTMENTS L.P., avec siège social à 50 Lothian Rd, Festival Square, Edinburgh EH3 9BY, Royaume-Uni, par son mandataire prénommé, a déclaré souscrire à cinq mille sept cent soixante-treize (5.773) nouvelles actions ordinaires de catégorie C de un Euro et vingt-cinq cents (€ 1,25) chacune, et les libérer intégralement, en valeur nominale et prime d'émission par apport en liquide du montant total de quatre-vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-quinze Euro (€ 86.595,-).

8. TFI GROUPE S.A.S., ayant son siège social à 29-31, rue St Augustin, F-75002 Paris, enregistrée au RCS Paris sous le numéro 433958394 par son mandataire prénommé, a déclaré souscrire à quatre cent soixante-trois (463) nouvelles actions ordinaires de catégorie D de un Euro et vingt-cinq cents (€ 1,25) chacune, et les libérer intégralement, en valeur nominale et prime d'émission par apport en liquide du montant total de six mille neuf cent quarante-cinq Euro (€ 6.945,-).

9. CHEYNE STRUCTURED SOLUTIONS FUND L.P., un Limited Partnership avec siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman et inscrit au Registre des Sociétés sous le numéro WK-14291, par son mandataire prénommé, a déclaré souscrire à deux mille six cent quarante-cinq (2.645) nouvelles actions ordinaires de catégorie A de un Euro et vingt-cinq cents (€ 1,25) chacune, et les libérer intégralement, en valeur nominale et prime d'émission par apport en liquide du montant total de trente-neuf mille six cent soixante-quinze Euro (€ 39.675,-).

Le montant total de trois cent vingt et un mille quatre cent quatre-vingt-quinze Euro (€ 321.495,-), représentant l'intégralité du prix de souscription, nominal et prime d'émission, de toutes les actions nouvelles, a été libéré en liquide et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5.1 premier paragraphe des statuts, pour lui conférer la teneur suivante:

« **5.1. premier paragraphe.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-six mille sept cent quatre-vingt-six Euro et vingt-cinq cents (€ 186.786,25) représenté par:

- soixante-douze mille cent dix (72.110) actions ordinaires de catégorie A
  - seize mille six cent soixante et une (16.661) actions ordinaires de catégorie B;
  - quarante mille deux cent cinquante-six (40.256) actions ordinaires de catégorie C;
  - mille neuf cent soixante-trois (1.963) actions ordinaires de catégorie D;
  - dix-huit mille quatre cent trente-neuf (18.439) actions ordinaires de catégorie E;
- d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq cents (€ 1,25) chacune, libérées intégralement.

#### Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, la présente augmentation de capital est réalisée dans le contexte de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation et du règlement grand-ducal du 29 avril 2005 y relatif, lesquels, en leurs articles 51 et 1 respectivement, prévoient un montant maximum de droit d'apport de mille deux cent cinquante Euro (€ 1.250,-), lequel a été payé lors de constitution de la Société du 24 mai 2005.

Les dépenses, coûts, rémunérations et frais de toute nature incombant à la Société et mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, sont évalués approximativement à la somme de trois mille cinq cents Euro (€ 3.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prédésignés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: O. Ferres, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2007, Relation: LAC/2007/32900. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007136807/211/306.

(070159189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

#### **Neda Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 27.022.

Constituée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg, en date du 25 novembre 1987, acte publié au Mémorial C n° 50 du 26 février 1988. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par-devant le notaire pré-nommé, en date du 28 mai 1998, acte publié au Mémorial C n° 673 du 21 septembre 1998.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour NEDA HOLDING S.A.  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007136042/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03147. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

**Endurance Advisory Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38-40, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 133.455.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eighth day of November.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ENDURANCE REAL ESTATE MANAGEMENT COMPANY S.A., a public limited company incorporated in Luxembourg as a management company governed by the provisions of chapter 14 of the Luxembourg law of 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment, whose registered office is at 38-40, rue Pafebruch, PA Hirebusch, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg,

represented by Maître Elke Leenders, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 7 November 2007.

The proxy given, signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a société anonyme governed by the relevant laws and the present articles of incorporation.

**Definitions**

The following terms shall have the meaning as set out hereafter whenever used herein with initial capital letters:

«Articles» means the present articles of incorporation;

«Board of Directors» means the board of directors of the Company;

«Business Day» means a day on which banks are open for business in Luxembourg and London;

«Director» means a member of the Board of Directors;

«EU» means the member states comprised in the European Union from time to time, being currently Austria, Belgium, Bulgaria, Cyprus, Czech Republic, Denmark, Estonia, Finland, France, Germany, Greece, Hungary, Ireland, Italy, Latvia, Lithuania, Luxembourg, Malta, Poland, Portugal, Romania, Slovakia, Slovenia, Spain, Sweden, The Netherlands and the United Kingdom;

«Euro» or «EUR» means the lawful currency of the EU member states that have adopted the single currency in accordance with the Treaty establishing the European Community as amended by the Treaty on European Union and as amended by the Treaty of Amsterdam;

«Fund» means THE ENDURANCE REAL ESTATE FUND FOR CENTRAL EUROPE, a mutual investment fund (fonds commun de placement) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg;

«Joint Venture Company» means any company or other entity jointly-owned by the Fund for 50% as a co-investor in accordance with co-investment, shareholder or joint venture agreements, the sole purpose of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate assets.

«Share(s)» means the shares issued by the Company and any shares issued in exchange for those shares or by way of conversion or reclassification, and any shares representing or deriving from those shares as a result of any increases in or reorganization or variation of the capital of the Company;

«Shareholder» means the holder of one or more Shares;

«Subsidiary» means any company or other entity in which the Fund has more than fifty per cent (50%) ownership interest.

**Title I. Name, Corporate Object, Duration, Registered Office**

**Art. 1.** There is hereby formed by those present and all persons and entities who may become Shareholders in the future a company in the form of a société anonyme under the name of ENDURANCE ADVISORY COMPANY S.A. (hereinafter referred to the «Company»).

**Art. 2.** The Company's object is the provision of any kind of advisory, administrative, reporting and property management services to the Fund or any direct or indirect Subsidiary or Joint Venture Company of the Fund in connection with the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate assets held by the Fund or such direct or indirect Subsidiary or Joint Venture Company, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, as well as perform any other operations relating to such real estate assets.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the Municipality of Mamer, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office abroad, will remain a Luxembourg company.

## **Title II. Share Capital, Shares**

**Art. 5.** The Company's share capital is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), represented by three hundred and ten (310) Shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) per Share.

## **Title III. Shareholder meetings**

**Art. 6.** Any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of Company.

**Art. 7.** The annual general meeting of Shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting, on the third Friday of the month of January at 11 o'clock or such other time as may be specified in the notice of the meeting.

If such day is not a Business Day, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day. The annual general meeting may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meetings.

The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each Share is entitled to one vote.

A Shareholder may be represented at any meeting of Shareholders by another person (which does not need to be a Shareholder and which might be a Director). The proxy established to this effect may be in writing or by cable, telegram, facsimile or e-mail transmission.

Except as otherwise required by law or provided herein, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by simple majority of those present and voting.

**Art. 8.** The general meeting of Shareholders shall be called by the Board of Directors by notices containing the agenda and which will be published as required by law.

The Board of Directors will prepare the agenda, except if the meeting takes place due to the written request of Shareholders provided for by law; in such case the Board of Directors may prepare an additional agenda.

If all of the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The matters dealt with by the meeting of Shareholders are limited to the issues contained in the agenda (which must contain all issues prescribed by law) as well as to issues related thereto, except if all the Shareholders agree to another agenda. In case the agenda should contain the nomination of Director(s) or of the auditor, the names of the eligible Director(s) or of the auditors will be inserted in the agenda.

## **Title IV. Administration**

**Art. 9.** The Company shall be managed by the Board of Directors.

The Board of Directors shall at all times be composed of not less than three Directors, who need not to be Shareholders of the Company.

The Directors shall be elected by the general meeting of Shareholders for a period not exceeding six years and until their successors are elected and take up their functions. Upon expiry of its mandate, a Director may seek reappointment.

In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may meet and may elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of Shareholders.

**Art. 10.** The Board of Directors shall choose from among its members a chairman.

The chairman shall preside at all meetings of the Board of Directors but in his absence or incapacity to act, the Directors present may appoint anyone of their number to act as chairman for the purposes of the meeting.

The Board of Directors may also choose a secretary, who does not need be a Director and who shall be responsible for drafting the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the Shareholders.

The Board of Directors may from time to time appoint officers of the Company, including a managing director, a general manager and any assistant managers or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Officers need not to be Directors or Shareholders. The officers appointed, unless otherwise stipulated herein, shall have the powers and duties given to them by the Board of Directors.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or any two Directors, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice, containing an agenda which sets out any points of interest for the meeting, shall be given to all Directors at least 5 Business Days prior to the beginning of such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, facsimile or e-mail transmission of each Director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing, in writing or by telegram, facsimile or e-mail transmission, another Director as his proxy.

Any Director who is not physically present at the location of a meeting may participate in such a meeting of the Board of Directors by remote conference facility or similar means of communication equipment, whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least two Directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented.

Resolutions signed by all Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, telegrams, facsimile or e-mail transmissions.

The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or by any two Directors.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or by any two Directors or by a Director together with the secretary or the alternate secretary.

**Art. 11.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the interests of the Company. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

**Art. 12.** The Company shall be bound by the joint signature of any two Directors, or by the individual signature of an officer or any person(s) to whom such signatory authority has been delegated by the Board of Directors.

**Art. 13.** The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to sign on behalf of the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to officers of the Company or to other persons, which at their turn may delegate their powers if they are authorised to do so by the Board of Directors.

**Art. 14.** No contract or other transaction which the Company and any other company or firm might enter into shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in such other company or firm by a relation, or is a director, officer or employee of such other company or legal entity.

In the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any contract or transaction of the Company other than that arising out of the fact that he is a director, officer or employee or holder of shares or other interests of the counterparty, such Director or officer shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such contract or transaction. Such contract or transaction, and such Director's or officer's personal interest therein, shall be reported to the next following meeting of Shareholders.

**Art. 15.** The Company may indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director or officer of the Company or, at its request, of any other company of

which the Company is a shareholder or a creditor and which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

#### **Title V. Accounting, Distributions**

**Art. 16.** The operations of the Company and its financial situation as well as its books shall be supervised by one or more auditor(s) qualifying as réviseur d'entreprises agréé(s). The auditor(s) shall be elected by the Shareholders at the annual general meeting of Shareholders for a period which shall end on the day of the following annual general meeting of Shareholders which decides upon the appointment of its (their) successor(s).

**Art. 17.** The accounting year of the Company shall begin on 1st October and shall terminate on 30 September of the following year.

**Art. 18.** From the annual net profit of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated in Article 5 hereof or as increased or reduced from time to time in accordance with Article 5 hereof.

The general meeting of Shareholders shall decide each year how the remainder of the annual net profit shall be allocated and may declare dividends from time to time or instruct the Board of Directors to do so.

The Board of Directors may within the conditions set out by law unanimously resolve to pay out interim dividends.

#### **Title VI. Winding up, Liquidation**

**Art. 19.** In the event of a winding-up of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators. Liquidators may be physical persons or legal entities and are named by the meeting of Shareholders deciding such winding-up and which shall determine their powers and their compensation.

#### **Title VII. Amendments**

**Art. 20.** These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of Shareholders, subject to the respect of the quorum and majority requirements provided for by Luxembourg law.

#### **Title VIII. Applicable Law**

**Art. 21.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 (as amended from time to time) on commercial companies.

##### *Declaration*

The undersigned notary declares that the conditions enumerated in Article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies are fulfilled.

##### *Transitory disposition*

The first accounting year of the Company shall commence on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 30 September 2008.

The first annual general meeting shall be held in 2009.

##### *Subscription and Payment*

All the three hundred and ten (310) shares representing the entire capital of the Company have been entirely subscribed by ENDURANCE REAL ESTATE MANAGEMENT COMPANY S.A., above-named, and fully paid up in cash, therefore the amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) is as now at the disposal of the Company, evidence of which has been duly given to the notary.

Evidence of the above payments, totalling thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) was given to the undersigned notary.

##### *Expenses*

The expenses which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand Euros.

##### *General Meeting of Shareholders*

The above named persons representing the entire subscribed capital and considering themselves as validly convened, have immediately proceeded to hold a general meeting of Shareholders which resolved as follows:

(i) The following are elected as Directors for a period ending on the date of the annual general meeting of the Company to be held in 2013:

- Mr Luc Leroi, with professional address at 38-40, rue Pafebrüch, PA Hirebusch, L-8308 Capellen, Luxembourg;
- Mr Yves Désiront, with professional address at 38-40, rue Pafebrüch, PA Hirebusch, L-8308 Capellen, Luxembourg;

and

- Mr Nicolas Tommasini, with professional address at 25, rue Balzac, 75406 Paris, France.

(ii) The following is elected as independent auditor for a term to expire at the close of the annual general meeting of Shareholders to be held in 2009:

- ERNST & YOUNG, Société Anonyme, Réviseurs d'entreprises, 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg;

(iii) The registered office of the Management Company is set at 38-40, rue Pafebrüch, PA Hirebusch, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named persons, this deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons, in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by names, surnames, status and residence, the persons appearing signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille sept, le huit novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ENDURANCE REAL ESTATE MANAGEMENT COMPANY SA, une société anonyme établie à Luxembourg en tant que société de gestion soumise aux dispositions de l'article 14 de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, dont le siège social est établi à 38-40, rue Pafebrüch, PA Hirebusch, L-8308 Capellen, Grand Duché de Luxembourg,

représentée par Maître Elke Leenders, avocat de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 7 novembre 2007.

La procuration signée ne varietur par la personne comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte afin d'être déposée au registre avec ce dernier.

Cette partie comparante, représentée comme décrit plus haut, a requis le notaire soussigné d'établir comme suit les statuts d'une société anonyme soumise aux lois relevantes et aux présents statuts.

#### **Définitions**

Les termes suivants ont la signification indiquée ci-dessous dès lors qu'ils apparaissent dans le texte avec leur première lettre en caractère majuscule:

«Statuts» désigne les présents statuts;

«Conseil d'Administration» renvoie au conseil d'administration de la société;

«Jour Ouvrable» désigne tout jour de la semaine au cours duquel les banques au Luxembourg et à Londres sont ouvertes pour les opérations courantes;

«Administrateur» désigne un membre du Conseil d'Administration;

«UE» désigne les Etats membres de l'Union Européenne, à savoir actuellement l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la République Tchèque, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie, l'Espagne, la Suède les Pays-Bas, et le Royaume-Uni;

«Euro» or «EUR» désigne la monnaie ayant cours légal dans les états membres de l'UE qui ont adopté la monnaie unique conformément au Traité instituant la Communauté Européenne tel qu'amendé par le Traité sur l'Union Européenne et par le Traité d'Amsterdam;

«Fond» désigne ENDURANCE REAL ESTATE FUND FOR CENTRAL EUROPE, un fonds commun de placement soumis aux lois du Grand Duché de Luxembourg;

«Joint Venture» désigne toute société ou autre entité détenue conjointement par le Fonds à concurrence de 50% en tant que co-investisseur, conformément à des conventions de co-investissement, conventions d'actionnaires ou de joint venture, et dont l'unique objet est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

«Action(s)» désigne les actions émises par la Société ainsi que toutes les actions émises en échange de ces actions ou par voie de conversion ou de reclassement et toutes les actions représentant ou dérivées de ces actions suite à une augmentation, une réorganisation ou une variation du capital de la Société;

«Actionnaire» désigne le titulaire d'une ou plusieurs Actions;

«Filiale» désigne toute société ou entité (autre qu'une filiale à 100%) dans laquelle le Fonds détient plus que cinquante pourcent (50%) des parts;

## Titre I<sup>er</sup> . Nom, Objet social, Durée, Siège social

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est constitué, par la présente et toutes les personnes et entités qui pourraient devenir actionnaires dans le futur, une société anonyme sous la dénomination de ENDURANCE ADVISORY COMPANY S.A. (dénommée plus bas «Société»).

**Art. 2.** La Société a pour objet la fourniture de tous services de conseil, administratif, de reporting et de gestion de biens au profit du Fonds ou de l'une de ses Filiales directes ou indirectes ou de ses Joint Venture, en relation avec l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers détenus par le Fonds ou par l'une de ses Filiales directes ou indirectes ou de ses Joint Venture, que celles-ci soient situés sur le territoire luxembourgeois ou à l'étranger, ainsi que l'accomplissement de toutes autres opérations en relation avec ces biens immobiliers.

La Société peut effectuer tout investissement ou opération juridique, commerciale, technique et financière en général, toutes transactions qui sont nécessaires à l'accomplissement de son objet ainsi que toutes opérations en relation directe ou indirecte avec la facilitation de son objet, dans tous les domaines décrit plus haut.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social de la Société de Gestion est établi dans la commune de Mamer, Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger, sur décision du Conseil d'Administration.

Dans le cas où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, événements qui interféreraient avec les activités normales de la Société à son siège social ou avec sa capacité à communiquer facilement avec des personnes situées à l'étranger, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; de telles mesures temporaires n'auront pas d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise.

## Titre II. Capital, Actions

**Art. 5.** Le capital de la Société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) Actions, chacune d'entre elles ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune.

## Titre III. Assemblées des Actionnaires

**Art. 6.** Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée, représente l'ensemble des Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider, faire ou ratifier tous les actes qui intéressent les opérations de la Société.

**Art. 7.** L'assemblée générale des Actionnaires de la Société se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, au Luxembourg au siège social de la Société ou en un autre lieu au Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation à l'assemblée, le troisième (3<sup>ème</sup>) vendredi du mois de janvier à 11.00 heures, où à tout autre moment pouvant être déterminé dans la convocation à l'assemblée.

Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle aura lieu le prochain Jour Ouvrable. L'assemblée générale annuelle peut avoir lieu à l'étranger, si une telle décision du Conseil d'Administration se trouve justifiée par des circonstances exceptionnelles.

D'autres assemblées des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les convocations respectives à ces assemblées.

Les quorums et délais requis par la loi s'appliquent à la convocation et au déroulement de l'assemblée des Actionnaires de la Société, sauf indiqué autrement dans les présents Statuts.

Chaque Action donne droit à un vote.

Un Actionnaire peut être représenté à toute assemblée des Actionnaires par une autre personne (qui ne doit pas être un Actionnaire et qui peut être un Administrateur). La procuration établie à cet effet peut être écrite ou transmise par câble, télégramme, fac-similé ou e-mail.

Sauf disposition contraire contenue dans la loi ou dans les présents Statuts, lors d'une assemblée des Actionnaires régulièrement convoquée, les décisions sont prises à la majorité simple des votes présents.

**Art. 8.** L'assemblée générale des Actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration par le biais de convocations contenant l'agenda et qui sont publiées dans le respect des exigences légales.

Le Conseil d'Administration prépare l'agenda, sauf si l'assemblée a lieu sur requête écrite des Actionnaires comme le prévoit la loi; dans ce cas, le Conseil d'Administration peut préparer un agenda supplémentaire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des Actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été tenus informés de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée peut avoir lieu sans convocation préalable ou publication.

Les questions abordées lors de l'assemblée des Actionnaires sont limitées aux points contenus dans l'agenda (qui doit contenir toutes les mentions prescrites par la loi) ainsi qu'aux questions y relatives à ces points, excepté si les Actionnaires

s'accordent sur un autre agenda. Dans le cas où l'agenda contiendrait la nomination d'un ou de plusieurs Administrateur(s) ou réviseur d'entreprises, le nom du (des) Administrateurs ou réviseur(s) d'entreprises éligibles est inséré dans l'agenda.

#### **Titre IV. Administration**

**Art. 9.** La Société est administrée par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est toujours composé d'au moins trois Administrateurs, qui ne doivent pas nécessairement être Actionnaires de la Société.

Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des Actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés et prennent leurs fonctions. A l'expiration de son mandat, un Administrateur peut chercher à se faire ré-élire.

En cas de vacance d'un poste d'Administrateur pour cause de mort, de mise à la retraite ou pour tout autre cause, les Administrateurs restant peuvent se réunir et nommer, par un vote à la majorité, un Administrateur qui occupera le poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration élit un président parmi ses membres.

Le président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration mais, en cas d'absence ou d'incapacité à agir de sa part, les Administrateurs présents peuvent désigner l'un d'entre eux pour agir comme président aux fins de cette réunion.

Le Conseil d'Administration de la Société peut également élire un secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un Administrateur et qui sera responsable de rédiger les minutes des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées des Actionnaires.

Le Conseil d'Administration peut périodiquement élire des agents de la Société, en ce compris un administrateur délégué, un directeur général, et autant de sous-directeurs et d'autres agents nécessaires à l'exploitation et à la gestion de la Société. Les agents ne doivent pas nécessairement être des Administrateurs ou des Actionnaires. Les agents nommés disposent, sauf disposition contraire dans les statuts, de tous les pouvoirs et obligations qui leurs sont confiés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou de deux Administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation à la réunion.

Un avis de convocation écrit, contenant un agenda qui fixe l'ordre du jour de la réunion, sera remis à tous les Administrateurs au moins 5 Jours Ouvrables avant le début de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de l'urgence est précisée dans l'avis de convocation à la réunion. Il peut être passé outre cet avis de convocation avec le consentement par écrit ou transmis par télégramme, fac-similé ou e-mail de chaque Administrateur. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions individuelles tenues aux lieux et places mentionnées dans un échéancier préalablement adopté par décision du Conseil d'Administration.

Un Administrateur peut participer activement à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant, par écrit ou par télégramme, fac-similé ou e-mail, un autre Administrateur comme son mandataire.

Un Administrateur qui n'est pas présent physiquement au lieu où se tient la réunion peut cependant prendre part à une telle réunion du Conseil d'Administration par le biais d'un système de conférence à distance ou de moyens de communication similaires, grâce auxquels toutes les personnes prenant part à la réunion peuvent s'entendre. En outre, participer à une réunion par de tels moyens équivaut à être présent en personne à la réunion.

Le Conseil d'Administration ne délibère et n'agit valablement que si au moins deux Administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés.

Les résolutions signées par tous les Administrateurs seront aussi valides et efficaces que si elles avaient été prises lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur différentes copies d'une résolution unique et peuvent être prouvées par lettres, télégrammes, fac-similé ou e-mail.

Les procès-verbaux de chaque réunion du Conseil d'Administration sont signées par le président ou, en son absence, par un président pro tempore qui préside la réunion en question ou encore par deux Administrateurs.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui peuvent être produites dans le cadre de procédures judiciaires ou par ailleurs, sont signées par le président ou par deux Administrateurs ou encore par un Administrateur et le secrétaire ou le secrétaire suppléant.

**Art. 11.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour poser tout acte d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par ces Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 12.** La Société est engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature individuelle d'un agent ou de toute autre personne à laquelle ce pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration.

**Art. 13.** Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs de conduite de la gestion quotidienne et des affaires de la Société (en ce compris le droit de signer au nom de la société) et ses pouvoirs d'accomplir tout acte visant à la

réalisation de la politique et de l'objet de la société, à des agents de la Société ou autres personnes, qui à leur tour peuvent déléguer leurs pouvoirs s'ils y sont autorisés par le Conseil d'Administration.

**Art. 14.** Aucun contrat ou autre engagement que la Société pourrait conclure avec une autre société ou entreprise ne pourra être affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des Administrateurs ou des agents de la Société ne détient par un intérêt dans cette autre société ou firme, ou est un administrateur, agent ou employé de cette société ou entité juridique.

Dans l'hypothèse où un Administrateur ou un agent pourrait avoir un intérêt personnel dans tout contrat ou transaction de la Société, autre que celui provenant du fait qu'il est Administrateur, agent, employé ou titulaire d'actions ou d'autres intérêts dans la contrepartie, cet Administrateur ou cet agent doit porter à la connaissance de la Société l'existence cet intérêt personnel et doit s'abstenir de prendre part à la discussion ou au vote concernant un tel contrat ou une telle transaction. Un tel contrat ou une telle transaction, ainsi que l'intérêt personnel qu'un Administrateur ou un agent pourrait y avoir, est rapporté à la prochaine assemblée des Actionnaires.

**Art. 15.** La Société peut indemniser un Administrateur ou un agent et ses héritiers ou ayant droit, exécuteurs testamentaires et curateurs, pour les dépenses raisonnablement encourues par celui-ci en lien avec toute action, demande ou procédure à laquelle il serait partie en raison du fait qu'il est ou a été Administrateur ou agent de la Société ou, à sa demande, de tout autre société dont la Société est actionnaire ou créancier et à l'égard de laquelle il n'a aucun droit à être indemnisé, à l'exception des dépenses liées à des affaires pour lesquelles il sera finalement jugé, à l'issue de l'action, de la demande ou de la procédure, coupable de négligence grave ou de méconduite; en cas de règlement/de dédommagement, l'indemnisation n'est prévue qu'en ce qui concerne les affaires couvertes par le règlement pour lesquelles la Société est avisée par avocat du fait que la personne à indemniser n'a pas commis pareille infraction. Le droit à indemnisation mentionné ci-dessus n'exclut pas les autres droits qui pourraient lui être ouverts.

#### **Titre V. Comptabilité, Distributions**

**Art. 16.** Les opérations de la Société et sa situation financière ainsi que ses livres de compte sont contrôlés par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréés. Le(s) réviseur(s) d'entreprises est/sont élu(s) par les Actionnaires lors d'une assemblée générale des Actionnaires pour une période qui expire lors de la prochaine assemblée générale des Actionnaires, à l'occasion de laquelle son/leurs successeur(s) est/sont nommés.

**Art. 17.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> octobre et prend fin le 30 septembre de l'année suivante.

**Art. 18.** Sur le bénéfice net annuel de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la formation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire aussi tôt et aussi longtemps que la réserve s'élève à dix pour cent (10%) du capital de la Société comme prévu à l'Article 5 des présents ou à un pourcentage accru ou réduit conformément à l'Article 5 des présentes.

L'assemblée générale des Actionnaires décide chaque année de l'allocation à donner au solde du bénéfice net et peut périodiquement déclarer des dividendes ou commander au Conseil d'Administration de la Société de le faire.

Le Conseil d'Administration de la Société peut, dans le respect des conditions légales, décider à l'unanimité le paiement d'acomptes sur dividendes.

#### **Titre VI. Dissolution, Liquidation**

**Art. 19.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation est opérée par un ou plusieurs liquidateurs. Les liquidateurs peuvent être des personnes physiques ou des entités légales et sont nommées par l'assemblée des Actionnaires qui décide de cette liquidation et qui détermine leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

#### **Titre VII. Modifications**

**Art. 20.** Les présents Statuts peuvent être modifiés périodiquement par une assemblée des Actionnaires, sous réserve du respect des conditions de quorum et de majorité prévues par la loi luxembourgeoise.

#### **Titre VIII. Loi applicable**

**Art. 21.** Toutes les matières non régies par les présents Statuts sont déterminées conformément à la loi du 10 août 1915 (telle que modifiée de temps en temps) sur les sociétés commerciales.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare qu'il est satisfait aux conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales.

#### *Dispositions transitoires*

La première année comptable de la Société commencera au jour de l'établissement de la Société et s'achèvera au 30 septembre 2008.

La première assemblée générale annuelle sera tenue en 2009.

#### *Souscription et Paiement*

Les trois cent dix (310) Actions représentant l'intégralité du capital de la Société ont été intégralement souscrites par ENDURANCE REAL ESTATE MANAGEMENT COMPANY S.A., prénommée, et entièrement payées en liquide, de sorte



que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à présent à disposition de la Société, ce dont la preuve a été donnée au notaire.

La preuve des paiements susmentionnés, pour un total de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) a été donné au notaire soussigné.

*Frais*

Les frais seront supportés par la Société en raison de son établissement et estimés de façon approximative à deux mille euros.

*Assemblée Générale des Actionnaires*

La personne susmentionnée, représentant l'intégralité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique, a immédiatement adopté les décisions suivantes:

(i) Les personnes suivantes sont désignées comme Administrateurs pour un terme prenant cours à la date de l'assemblée générale annuelle de la Société se déroulant en 2013:

- Monsieur Luc Leroi, 38-40, rue Pafebrüch, PA Hirebusch, L-8308 Capellen, Luxembourg;
- Monsieur Yves Desiront, 38-40, rue Pafebrüch, PA Hirebusch, L-8308 Capellen, Luxembourg; et
- Monsieur Nicolas Tommasini, 25, rue Balzac, F-75406 Paris, France.

(ii) La personne suivante est désignée comme réviseur d'entreprises indépendant pour un terme expirant lors de la clôture de l'assemblée générale des Actionnaires qui se déroulera en 2009:

- ERNST & YOUNG, Société Anonyme, Réviseurs d'entreprises, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg;

(iii) Le siège social de la Société de Gestion est établi au 38-40, rue Pafebrüch, PA Hirebusch, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare ici qu'à la demande des personnes susnommées, cet acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre les textes en anglais et en français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée, le comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: E. Leenders, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 2007, Relation: EAC/2007/13995. — Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 novembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007137020/239/468.

(070158803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

**Neda Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 27.022.

Constituée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg, en date du 25 novembre 1987, acte publié au Mémorial C n° 50 du 26 février 1988. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par-devant le notaire pré-nommé, en date du 28 mai 1998, acte publié au Mémorial C n° 673 du 21 septembre 1998.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour NEDA HOLDING S.A.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007136043/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03148. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070157202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

**Neda Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 27.022.

Constituée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg, en date du 25 novembre 1987, acte publié au Mémorial C n ° 50 du 26 février 1988. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par-devant le notaire pré-nommé, en date du 28 mai 1998, acte publié au Mémorial C n ° 673 du 21 septembre 1998.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour NEDA HOLDING S.A.*  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007136044/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03151. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070157203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

**Neda Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 27.022.

Constituée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg, en date du 25 novembre 1987, acte publié au Mémorial C n ° 50 du 26 février 1988. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par-devant le notaire pré-nommé, en date du 28 mai 1998, acte publié au Mémorial C n ° 673 du 21 septembre 1998.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour NEDA HOLDING S.A.*  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007136045/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03161. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070157204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

**Neda Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 27.022.

Constituée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg, en date du 25 novembre 1987, acte publié au Mémorial C n ° 50 du 26 février 1988. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par-devant le notaire pré-nommé, en date du 28 mai 1998, acte publié au Mémorial C n ° 673 du 21 septembre 1998.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour NEDA HOLDING S.A.*  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007136046/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03163. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070157205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

**PROUVÉ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C. M. Spoo.  
R.C.S. Luxembourg B 97.317.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2007.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / V. Thill

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007136047/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01345. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

**Maxx International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6312 Beaufort, 104, route d'Eppeldorf.  
R.C.S. Luxembourg B 93.690.

L'an deux mille sept, le cinq octobre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MAXX INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1126 Luxembourg, 26, rue d'Amsterdam, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 93.690 (NIN 2003 2222 006),

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 14 avril 2003, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 640 du 12 juin 2003, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par ledit notaire Joseph Elvinger, en date du 26 septembre 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1183 du 11 novembre 2003;

- suivant acte reçu par ledit notaire Joseph Elvinger, en date du 10 juin 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 892 du 3 septembre 2004,

au capital social de trente et un mille cent dix Euros (€ 31.110,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent onze Euros dix Cents (€ 311,10).

L'assemblée est présidée par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant à Berdorf,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Laurent Theisen, employé privé, demeurant à Osweiler.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Cornelis Johannes Vrolijk, commerçant, demeurant à Rua de Cima s/n, Casal de Almeida, Vinha da Rainha, 3130-223 Soure, Portugal.

Le bureau étant ainsi constitué Madame le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-6312 Beaufort, 104, route d'Eppeldorf, et modification afférente du premier alinéa de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 3. (alinéa 1).** Le siège de la société est établi à Beaufort.

2.- a) Révocation de la société IDEA DESK LUXEMBOURG S.A. en tant qu'administrateur de la société.

b) Nomination de la société STICHTING EUROVENNOOTSCHAPPEN en tant qu'administrateur de la société.

c) Constatation du changement d'adresse du commissaire aux comptes

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège de Luxembourg à Beaufort et de fixer la nouvelle adresse à L-6312 Beaufort, 104, route d'Eppeldorf, avec modification afférente du premier alinéa de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. (alinéa 1).** Le siège de la société est établi à Beaufort.

*Deuxième résolution*

a) L'assemblée générale décide de révoquer la société IDEA DESK LUXEMBOURG S.A. en tant qu'administrateur de la société et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

b) L'assemblée générale décide de nommer comme nouvel administrateur de la société, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2012:

La société de droit néerlandais STICHTING EUROVENNOOTSCHAPPEN, avec siège social à Nijenrodelaan 65, NL-3554 TX Utrecht, immatriculée à la chambre de commerce Utrecht sous le numéro 30226724,

représentée par Monsieur Bouwe Kooistra, commerçant, demeurant à NL-9015 CH Stiens, Ritske Boelemastrjitte 24, chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de ladite société.

c) L'assemblée générale constate que l'adresse du commissaire aux comptes, à savoir la société VISION CONSULTANCY S.A. est la suivante: L-6312 Beaufort, 104, route d'Eppeldorf.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Madame le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: P. Simon, L. Theisen, C. J. Vrolijk, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 8 octobre 2007, Relation: ECH/2007/1208. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme délivrée à demande, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 novembre 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007136356/201/66.

(070158173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

**Relys Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 41.173.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2007.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / V. Thill

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007136048/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01349. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

---

**Real Flex International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 78.125.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2007.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / V. Thill

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007136049/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01351. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

---

**Burg Augenstein Holding AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 133.469.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundsieben, den fünfundzwanzigsten Oktober.

Vor Uns Notar Roger Arrensdorff, im Amtssitz in Bad-Mondorf (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

FIIF INTERNATIONAL S.A. (B 64.653), mit Sitz in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II, vertreten durch seinen Verwaltungsratsvorsitzenden, Wolfram Otto Voegele, Rechtsanwalt, wohnhaft in L-1840 Luxemburg, 11 A, boulevard Joseph II.

Vorbenannte Person ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihm zu gründenden Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung BURG AUGENSTEIN HOLDING AG gegründet.

**Art. 2.** Die Gesellschaft wird gegründet für eine unbestimmte Dauer von heute angerechnet. Sie kann frühzeitig aufgelöst werden durch Entscheid der Aktionäre, entscheidend so, wie im Falle einer Statutenänderung.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, ökonomischer oder sozialer Natur die normale Aktivität der Gesellschaft behindern oder bedrohen, so kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg oder sogar ins Ausland verlegt werden und zwar so lange bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Zweck die Abwicklung von kommerziellen, industriellen und finanziellen Geschäften, unter welcher Form auch immer, aller Geschäfte welche sich auf Mobiliar- und Immobilienwerte beziehen sowie die Beteiligung an anderen Gesellschaften.

Desweiteren kann sie Gesellschaften an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung gewähren, sei es durch Darlehen, Garantien und Vorschüsse.

Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, dieselben verwalten und verwerten.

Die Gesellschaft kann generell alle Tätigkeiten und Geschäfte betreiben welche mittelbar oder unmittelbar mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen.

**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreissigtausend (31.000,- €) Euro, eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nominalwert von je hundert Euro (100,- EUR), welche eine jede Anrecht gibt auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

Die Aktien, je nach Wahl des Eigentümers, sind Inhaberaktien oder lauten auf Namen.

Die Aktien können, auf Wunsch des Besitzers, aus Einzelaktien oder aus Aktienzertifikaten für zwei oder mehr Aktien bestehen.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluß der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus drei Personen bestehen muss, welcher aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählt und bei einer Einpersoneniengesellschaft aus einem Mitglied bestehen kann. Sie werden ernannt für eine Dauer die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Der Vorsitzende kann auch durch die Generalversammlung ernannt werden.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegenden Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden zu machen, im Rahmen der Bedingungen und gemäß den Bestimmungen welche durch das Gesetz festgelegt sind.

Der Verwaltungsrat kann die ganze oder teilweise tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese Geschäftsführung, an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder Agenten übertragen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet sei es durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, sei es durch die Einzelunterschrift derjenigen Person welche vom Verwaltungsrat hierzu bestellt wurde oder durch die alleinige Unterschrift des Verwaltungsratsvorsitzenden oder durch die Unterschrift des einzigen Verwaltungsratsmitglieds.

**Art. 8.** Die Gesellschaft wird bei Gericht als Klägerin oder als Beklagte durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch die hierzu speziell bestellte Person rechtsgültig vertreten.

**Art. 9.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht.

Sie werden ernannt für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

**Art. 10.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

**Art. 11.** Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Donnerstag des Monats Mai jedes Jahres um 14.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

**Art. 12.** Um der Generalversammlung beiwohnen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien fünf volle Tage vor dem festgesetzten Datum ihre Aktien hinterlegen. Jeder Aktionär hat das Recht selbst zu wählen oder einen Mandatar zu bestellen. Letzterer muß nicht unbedingt Aktionär sein.

**Art. 13.** Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um alle Akte, welche die Gesellschaft interessieren zu tätigen oder gutzuheißen. Sie entscheidet über die Zuweisung und über die Aufteilung des Nettogewinns.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

**Art. 14.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

#### *Übergangsbestimmungen*

1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2007.

2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2008.

136775

*Kapitalzeichnung*

Die Aktien wurden durch den einzigen Aktieninhaber gezeichnet.

Das gezeichnete Kapital wurde bar in voller Höhe eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von einunddreißigtausend (31.000,- €) Euro zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

*Bescheinigung*

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

*Schätzung der Gründungskosten*

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr eintausendfünfhundert (1.500,- €) Euro.

*Außerordentliche Generalversammlung*

Sodann hat der Erschienene in einer außerordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse gefaßt:

*Erster Beschluß*

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf einen (1) festgelegt und die der Kommissare auf einen (1).

Zum Verwaltungsratsmitglied wird ernannt:

Wolfram Otto Voegele, Rechtsanwalt, wohnhaft in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

*Zweiter Beschluß*

Zum Kommissar wird ernannt: LCG INTERNATIONAL AG, mit Sitz in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

*Dritter Beschluß*

Die Mandate des Verwaltungsratsmitgliedes und des Kommissars enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2012 befindet.

*Vierter Beschluß*

Die Anschrift der Gesellschaft lautet L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die Anschrift der Gesellschaft abzuändern innerhalb der Gemeinde in der sich der statutarische Gesellschaftssitz befindet.

*Fünfter Beschluß*

Gemäß den Bestimmungen des Artikels 60 des Gesetzes über die Gesellschaften und Artikel 7 der gegenwärtigen Satzung, ist der Verwaltungsrat ermächtigt unter seinen Mitgliedern ein oder mehrere geschäftsführende Verwaltungsratsmitglieder welche befugt sind die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten für alles was die tägliche Geschäftsführung anbelangt (administrateur-délégué) zu bezeichnen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Der unterzeichnete Notar, welcher der deutschen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, daß der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Parteien in deutsch abgefaßt ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, daß es der Wunsch der Parteien ist, daß im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text der deutsche Text Vorrang hat.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Erschienenen hat denselben Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

**Follows the English translation:**

In the year two thousand seven, on the twenty-fifth October.

Before Us, Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

Is appeared:

FIIF INTERNATIONAL S.A. (B64.653), having its registered office in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, represented by the president of the Board of Directors, Wolfram Otto Voegele, lawyer, residing in L-1840 Luxembourg, 11 A, boulevard Joseph II.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which he declared to organize among himself.

**Art. 1.** Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a société anonyme is hereby formed under the title BURG AUGENSTEIN HOLDING AG.

**Art. 2.** The Corporation is established for an unlimited period from the date thereof. The Corporation may be dissolved prior by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 3.** The Head Office of the Company is in Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Head Office of the Company, the Head Office of the Company may be transferred by decision of the board of directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, until such time as the situation becomes normalised.

**Art. 4.** The company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in the one hand, in whatever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatever form, of any undertakings and companies having any object in whatever form, as well as, in the other hand, the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

**Art. 5.** The subscribed capital is set at thirty-one thousand (31,000.- €) Euro represented by three hundred ten (310) shares with a par value of hundred (100.- €) Euro each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are, at the owner's option, in bearer or nominative form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of Incorporation.

The company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

**Art. 6.** The company is administrated by a Board comprising at least three members. It can be administrated by one director in case of unipersonal company. Their mandate may not exceed six years. The chairman is elected by the General Meeting.

**Art. 7.** The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the company must be signed by two directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors or by the sole signature of the president of the board of directors or by the signature of the sole director.

**Art. 8.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

**Art. 9.** The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

**Art. 10.** The Company's business year begins on the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 11.** The annual General Meeting is held on the third Thursday of the month of May at 14 o'clock at the Company's Head Office, or at another place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 12.** To be admitted to the General Meeting, the owner of bearer shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting; any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not be a shareholder himself.

**Art. 13.** The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Assembly may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

**Art. 14.** For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

*Transitory dispositions*

- 1) The first accounting year will begin today and will end on December 31, 2007.
- 2) The first annual general meeting of shareholders will be held in 2008.



136777

*Subscription*

The capital has been subscribed by the sole shareholder. All these shares have been paid up in cash to the extent of one hundred per cent, and therefore the amount of thirty one thousand (31,000.- €) Euro is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

*Statement*

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about one thousand five hundred (1,500.- €) Euro.

*Extraordinary General Meeting*

The appearing person takes the following resolutions in an extraordinary general meeting:

*First resolved*

The number of Directors is set at one (1) and that of the auditors at one (1).

The following is appointed Director:

Wolfram Otto Voegele, lawyer, residing in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

*Second resolved*

Is elected as auditor: LCG INTERNATIONAL AG, having its registered office in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

*Third resolved*

Their terms of office will expire after the annual meeting which will approve the financial statements of the year 2012.

*Fourth resolved*

The address of the company is fixed in L-1840 Luxembourg, 11 A, boulevard Joseph II.

The Board of Directors is authorized to change the address of the company inside the municipality of the company's corporate seat.

*Fifth resolved*

Pursuant to article 60 of the company law and article 7 of these Articles of Incorporation, the Board of Directors is authorized to elect one or more managing director(s) of the Company with such powers as are necessary to bind the Company with his (here) sole signature for the day-to-day management.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in German followed by an English translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German texts, the German version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surnames, Christian names, civil status and residences, the said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Gezeichnet: W. O. Voegele, R. Arrenddorff.

Enregistré à Remich, le 2 novembre 2007, Relation: REM/2007/1765. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 12 novembre 2007.

R. Arrenddorff.

Référence de publication: 2007137028/218/222.

(070159026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

**Remal Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 62.887.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en rempla-

cement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2007.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / V. Thill

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007136050/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01353. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070157790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

---

### **Rigel International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 123.198.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

#### *Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2007.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / V. Thill

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007136051/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01355. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070157792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

---

### **Fedoskina S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 133.484.

#### STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

Monsieur Roger Greden, directeur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 28 octobre 1953, demeurant à L-2273 Luxembourg, 4A, rue de l'Ouest,

représenté par Mademoiselle Corinne Weber, employée privée, demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 25 octobre 2007,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ledit comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'il constitue par les présentes:

### Dénomination - Siège - Durée - Objet

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FEDOSKINA S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi qu'à toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie à son objet social. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

### Capital - Actions

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent (EUR 100,-) chacune.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire de ou des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

**Art. 7.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

**Art. 8.** Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

### Administration - Surveillance

**Art. 9.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

**Art. 10.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 11.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

**Art. 12.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

**Art. 14.** Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du

conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

**Art. 15.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 16.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs.

Dans le cas où un administrateur-délégué serait nommé, la société se trouverait engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 17.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

### Assemblées

**Art. 18.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 19.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier vendredi du mois de mars de chaque année à dix-sept heures, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 21.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 22.** L'année sociale commence le premier novembre et se termine le trente et un octobre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 23.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 24.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### Disposition générale

**Art. 25.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 octobre 2008.

La première assemblée générale annuelle se réunira en 2009.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été établis, Monsieur Roger Greden, prénommé, déclare souscrire à toutes les trois cent dix (310) actions représentant l'intégralité du capital social.

Les actions ont été entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqué, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un.

Est nommé administrateur:

Monsieur Roger Greden, prénommé.

Le mandat de l'administrateur unique prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille treize.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire:

FIDU-CONCEPT S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 38.136.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille treize.

3.- Le siège social est établi à L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante du comparant, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Weber, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, LAC/2007/33123. — Reçu 310 euros.

*Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

E. Schlessner.

Référence de publication: 2007137033/227/222.

(070159301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

#### **Santus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 64.846.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

#### *Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en rempla-

cement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2007.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / V. Thill

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007136052/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01360. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

---

**IFAS International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 38.061.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier Conrard, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le Conseil d'Administration

V. Thill / O. Conrard

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007136053/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01200. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

---

**Interlab S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 67.197.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier Conrard, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2007.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / O. Conrard

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007136054/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01230. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

---

**Holdingsfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 45.902.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier Conrard, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / O. Conrard

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007136055/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01196. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

---

**Auto-Mécanique S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4702 Pétange, 21, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 23.060.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007136510/3205/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04877. - Reçu 97 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

---

**Honor Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 116.424.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier Conrard, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en rem-



placement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2007.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / O. Conrard

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007136056/43/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01186. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

---

**Rhin Private Equity Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 114.382.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
tenue au siège social en date du 24 août 2007*

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- DOMELS S. à r. l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 104.715, administrateur,

- ENILEC S. à r. l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 105.176, administrateur,

- KARIAN S. à r. l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 104.576, administrateur,

et du Commissaire aux Comptes:

PricewaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 65.477, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

MERCURIA SERVICES

*Mandataire*

Signature

Référence de publication: 2007136499/1005/31.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK03021. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

---

**Hair Finance S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 68.807.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier Conrard, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2007.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le Conseil d'Administration

S. Desiderio / O. Conrard

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007136057/43/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01182. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

---

**Qew Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 133.462.

—  
STATUTES

In the year two thousand seven, on the sixth day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l., having its registered office at L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, here represented by Mrs Anne Coenen, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy will remain attached to the present deed.

The appearer announced the formation of a company with limited liability («société à responsabilité limitée»), governed by the relevant law and the present articles.

**Art. 1.** There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

**Art. 2.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The company has been formed for an unlimited period.

**Art. 4.** The company will assume the name of QEW INVESTMENTS S. à r.l. a company with limited liability.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

**Art. 6.** The company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.

**Art. 8.** Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

**Art. 9.** The transfer of shares is stated in notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

**Art. 11.** Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

**Art. 12.** The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners.

Except if otherwise provided by the general meeting of partners, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager. The daily management may be delegated to one manager by the board of managers.

**Art. 13.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 14.** Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

**Art. 15.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one partner, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

**Art. 16.** The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 17.** Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

**Art. 18.** Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

**Art. 19.** The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the partners.

**Art. 20.** At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

**Art. 21.** The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

#### *Transitory Disposition*

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and seven.

#### *Subscription and payment*

The 500 (five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder as follows:

ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S. à r.l. prenamed: 500 Five hundred shares

The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred Euro) as has been proved to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The parties estimate the value of formation expenses at approximately EUR 1,800.

#### *Decisions of the sole shareholder*

The shareholder has taken the following decisions.

1) Is appointed as manager of the company for an undetermined period:

ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l. having its registered office in 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

2) The registered office is established in L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le six novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S. à r.l., ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, ici représentée par Madame Anne Coenen, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclarent constituer par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de QEW INVESTMENTS S. à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B. La gestion journalière de la Société pourra être délégué par le conseil de gérance à un de ses membres.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 17.** Chaque année, le trente et décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille sept.

#### *Souscription et libération*

Les 500 (cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique comme suit:

ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l., prédésignée: 500 Cinq cents parts sociales

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), ainsi qu'il en est justifié au au notaire soussigné qui le constate expressément.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de EUR 1.800,-.

#### *Décisions de l'associé unique*

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S. à r.l., ayant son siège social à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

2) Le siège social de la société est fixé à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Coenen, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007. Relation: LAC/2007/35119. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007136913/242/193.

(070158889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

**Holding Européenne d'Inventions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 62.738.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier Conrard, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2007.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / O. Conrard

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007136058/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01180. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

---

**San Pantaleo S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 63.157.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2007.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / V. Thill

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007136059/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01361. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

---

**Luninvest International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 45.579.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier Conrard, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2007.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / O. Conrard

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007136060/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01244. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

---

**Lusol S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 88.470.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier Conrard, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2010.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / O. Conrard

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007136061/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01245. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

---

**VTB Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 97.053.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007136517/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03585. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

---

**Silotec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 89.940.

Il résulte d'un courrier adressé à la société que LE COMITIUM INTERNATIONAL SA démissionne de ses fonctions de Commissaire aux Comptes avec effet immédiat.

*Pour la société*

LE COMITIUM INTERNATIONAL

Signature

Référence de publication: 2007136281/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03445. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070157992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

---

**DLBI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 112.446.

Constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Martine Schaeffer, notaire de résidence à L-Remich, en date du 6 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil C n<sup>o</sup> 472 du 4 mars 2006.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, en date du 16 octobre 2007 que:

- le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat au 223, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.
- démission des administrateurs, à savoir:
  - la société LANNAGE S.A., société anonyme avec siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 63.130.
  - la société VALON S.A., société anonyme avec siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 63.143.
  - la société KOFFOUR S.A., société anonyme avec siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 86.086.
- démission du commissaire aux comptes, à savoir:
  - la société AUDIT TRUST S.A., société anonyme avec siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 63.115.
- ont été nommés en remplacement:
  - aux postes d'administrateurs:
    - Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques et commerciales, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
    - Monsieur Claude Faber est nommé administrateur-délégué.
    - Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
    - Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

au poste de commissaire aux comptes:

- La société REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

*Pour la société DLBI S.A.*

REVILUX S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007136435/687/40.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09745. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070157999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

---



**Médicalmsanté S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 115.059.

Il résulte d'un courrier adressé à la société que LE COMITIUM INTERNATIONAL SA démissionne de ses fonctions de Commissaire aux Comptes avec effet immédiat.

*Pour la société*

LE COMITIUM INTERNATIONAL

Signature

Référence de publication: 2007136282/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03442. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

---

**VDT2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 112.454.

Constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Martine Schaeffer, notaire de résidence à L-Remich, en date du 7 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil C n<sup>o</sup> 472 du 4 mars 2006.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, en date du 16 octobre 2007 que:

- le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat au 15, boulevard Roosevelt à L-2450 Luxembourg.
- démission des administrateurs, à savoir:

- la société LANNAGE S.A., société anonyme avec siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 63.130.

- la société VALON S.A., société anonyme avec siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 63.143.

- la société KOFFOUR S.A., société anonyme avec siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 86.086.

- démission du commissaire aux comptes, à savoir:

la société AUDIT TRUST S.A., société anonyme avec siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 63.115.

- ont été nommés en remplacement:

aux postes d'administrateurs:

- Monsieur Jean Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Monsieur Jean Faber est nommé administrateur-délégué.

- Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

- Mademoiselle Sabine Lemoye, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

au poste de commissaire aux comptes:

- La société REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

*Pour la société VDT2 S.A.*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signatures

Référence de publication: 2007136436/687/40.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09749. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

---

**Européenne de Bâtiment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 32, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 90.983.

Il résulte d'un courrier adressé à la société que LE COMITIUM INTERNATIONAL SA démissionne de ses fonctions de Commissaire aux Comptes avec effet immédiat.

*Pour la société*

LE COMITIUM INTERNATIONAL

Signature

Référence de publication: 2007136283/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03441. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070157994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

**Unique Edition S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 106.691.

**Intermezzo Trade & Sales S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 93.137.

**System S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 109.250.

**M.T. Trans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 109.311.

**Software Engineering & Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 108.385.

**A&G Europe Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 106.816.

**Agri-Produkt, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 107.022.

**CLOTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Par jugements rendus en date du 17 octobre 2007 (n ° 1-3 et 5-7) et du 31 octobre 2007 (n ° 4) par le tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes:

- Pour absence d'actif les opérations de liquidation des sociétés suivantes:

1. UNIQUE EDITION S.A., ayant eu son siège social à L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot, inscrite au RC de Diekirch sous le numéro B106691;

2. INTERMEZZO TRADE & SALES S.A., ayant eu son siège social à L-9748 Eselborn, 20, rue du Village, inscrite au RC de Diekirch sous le numéro B93137;

3. SYSTEC S.à r.l., ayant eu son siège social à L-6415 Echternach, 7, rue Breilekes, inscrite au RC de Diekirch sous le numéro B109250;

4. MT TRANS S.à r.l., ayant eu son siège social à L-9911 TROISVIERGES, 2, rue de Drinklange, inscrite au RC de Diekirch sous le numéro B109311;

- Pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation des sociétés suivantes:

5. SOFTWARE ENGINEERING & SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., ayant eu son siège social à L-9265 Diekirch, 2, rue du Palais, inscrite au RC de Diekirch sous le numéro B108385;

6. A&G EUROPE INVEST S.à r.l., ayant eu son siège social à L-8826 Perle, 3, rue de l'Eglise, inscrite au RC de Diekirch sous le numéro B106816;

7. AGRI-PRODUKT, ayant eu son siège social à L-8610 Buschrodt, 19, Angelsgronn, inscrite au RC de Diekirch sous le numéro B107022;

Référence de publication: 2007137101/2985/40.

Enregistré à Diekirch, le 15 novembre 2007, réf. DSO-CK00136. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): J. Tholl.*

(070159060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

**Remington International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris.  
R.C.S. Luxembourg B 108.968.

Il résulte d'un courrier adressé à la société que LE COMITIUM INTERNATIONAL SA démissionne de ses fonctions de Commissaire aux Comptes avec effet immédiat.

*Pour la société*  
LE COMITIUM INTERNATIONAL  
Signature

Référence de publication: 2007136284/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03444. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070157996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

**Kolibri Distribution S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 89.397.

Il résulte d'un courrier adressé à la société que LE COMITIUM INTERNATIONAL SA démissionne de ses fonctions de Commissaire aux Comptes avec effet immédiat.

*Pour la société*  
LE COMITIUM INTERNATIONAL  
Signature

Référence de publication: 2007136285/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03039. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070157997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

**Tyco Electronics Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 122.078.

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 1<sup>er</sup> octobre 2007 que TYCO ELECTRONICS GERMANY HOLDINGS GmbH a cédé 464.655.700 parts sociales ordinaires de classe B à TYCO ELECTRONICS NETHERLANDS HOLDING B.V., une société de droit des Pays-Bas ayant son siège à Rietveldenweg 32, AR's-Hertogenbosch, 5222 Pays-Bas.

En conséquence de ce qui précède, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2007, la répartition des parts sociales ordinaires de classe B de la Société est la suivante:

Associé	Nombre de parts sociales ordinaires de classe B détenues
TYCO ELECTRONICS GROUP S.A. ....	1.801.813.321
RAYCHEM LIMITED .....	204.004.928
TYCO ELECTRONICS NETHERLANDS HOLDING B.V. ....	464.655.700
TYCO ELECTRONICS (SCHWEIZ) HOLDING GmbH .....	40.966.803
Total .....	2.511.440.752

*Pour extrait*  
TYCO ELECTRONICS HOLDING S.à r.l.  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2007136328/5499/26.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04135. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070158328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

**E.M.E. S.A., Electro Mechanical Enterprise S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 52, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 76.255.

- Constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Norbert Muller, notaire de résidence à L-Esch-sur-Alzette, en date du 2 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 739 du 9 octobre 2000.

- Statuts modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par-devant M<sup>e</sup> Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 9 août 2002, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1485 du 15 octobre 2002.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 7 juin 2007 à Luxembourg que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- La société, COMPTIS S.A., en liquidation, a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 7 juin 2007.

- La société REVILUX S.A., domiciliée au 223, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, a été nommée nouveau commissaire aux comptes. La société REVILUX S.A. terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Pour la société E.M.E. S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007136286/687/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ06985. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

**Merlyn Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 133.461.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the sixth day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l., having its registered office at L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, here represented by Mrs Anne Coenen, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy will remain attached to the present deed.

The appearer announced the formation of a company with limited liability («société à responsabilité limitée»), governed by the relevant law and the present articles.

**Art. 1.** There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

**Art. 2.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The company has been formed for an unlimited period.

**Art. 4.** The company will assume the name of MERLYN INVESTMENTS S. à r.l. a company with limited liability.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

**Art. 6.** The company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.

**Art. 8.** Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

**Art. 9.** The transfer of shares is stated in notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

**Art. 11.** Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

**Art. 12.** The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners.

Except if otherwise provided by the general meeting of partners, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager. The daily management may be delegated to one manager by the board of managers.

**Art. 13.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 14.** Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

**Art. 15.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one partner, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

**Art. 16.** The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 17.** Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

**Art. 18.** Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

**Art. 19.** The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the partners.

**Art. 20.** At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

**Art. 21.** The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

#### *Transitory Disposition*

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and seven.

#### *Subscription and payment*

The 500 (five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder as follows:

ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S. à r.l. prenamed: 500 Five hundred shares

The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred Euro) as has been proved to the undersigned notary.

*Estimate of costs*

The parties estimate the value of formation expenses at approximately EUR 1.800.-.

*Decisions of the sole shareholder*

The shareholder has taken the following decisions.

1) Is appointed as manager of the company for an undetermined period:

ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l. having its registered office in 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

2) The registered office is established in L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le six novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S. à r.l., ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, ici représentée par Madame Anne Coenen, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclarent constituer par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de MERLYN INVESTMENTS S. à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B. La gestion journalière de la Société pourra être délégué par le conseil de gérance à un de ses membres.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 17.** Chaque année, le trente et décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille sept.

#### *Souscription et libération*

Les 500 (cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique comme suit:

ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l., prédésignée: 500 Cinq cents parts sociales

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), ainsi qu'il en est justifié au au notaire soussigné qui le constate expressément.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de EUR 1.800,-.

#### *Décisions de l'associé unique*

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S. à r.l., ayant son siège social à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

2) Le siège social de la société est fixé à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Coenen, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007. Relation: LAC/2007/35118. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007136914/242/193.

(070158884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

---

### **Comsea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 82.679.

- Constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Edmond Schroeder, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 22 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil C n<sup>o</sup> 1228 du 24 décembre 2001.
- Statuts modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 octobre 2004, publié au Mémorial, Recueil C n<sup>o</sup> 78 du 27 janvier 2005.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social en date du 1<sup>er</sup> juillet 2007 que:

- Monsieur Bart Van Der Haegen, employé privé, demeurant à B-6780 Buvange, 23, rue des Calvaires, décide de démissionner de son mandat d'administrateur et administrateur-délégué de la société avec effet immédiat.
- Monsieur Philippe Janssens, capitaine de navire, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, est nommé administrateur et administrateur-délégué. Il terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Pour COMSEA S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007136287/687/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02692. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

---

### **Solideal International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 77.607.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Julien Deraedt avec effet au 14 décembre 2006. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

J. Deraedt

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2007136291/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06586. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

---